

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Val d'Oise



Mairie de SERAINCOURT

Envoyé en préfecture le 12/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le

ID : 095-219505922-20240627-20240647-DE

2024/06-47

REGISTRE DES DELIBERATIONS

du CONSEIL MUNICIPAL du 27 JUIN 2024

Date de convocation : 20 JUIN 2024

Date d'affichage : 20 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 JUIN 2024 à 19h30, le Conseil Municipal de SERAINCOURT, légalement convoqué le 20 JUIN 2024 s'est réuni salle du Conseil en Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame, le Maire, Anne-Marie MAURICE.

Étaient présents : Mme MAURICE, M. SCHWEIZER, Mme ENEE, Mme CHABRIT, M. FERREIRA, M. MAURICE, M. ARDITTI, M. DIGAIRE, M. BALLOT, M. VINOLAS.

Absents avant donné pouvoir : Mme RAYSSEGUIER à M. SCHWEIZER

Mme LOZACH à Mme MAURICE

Mme SCHEMBRIT à M. Maurice

Absents excusés :

Mme REUSSARD

Absent :

M. SIMON

Ouverture du Conseil à 19h30

Mme le Maire procède à l'appel nominal, le quorum étant atteint, elle constate que la séance peut valablement délibérer.

M. MAURICE est désigné secrétaire de séance.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2024

L'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz sur notre commune donne lieu au paiement d'une redevance (RODP) conformément à l'article R2333-114 du CGCT modifié par le décret N°2007-606 du 25 avril 2007.

Référence CR : 1.42

Longueur en m (L) : 1266

Calcul de la redevance : $(0.035 \times L + 100) \times CR$

Soit un montant retenu pour la redevance 2024 de 205.00 €

Approbation à l'unanimité



Le Maire

Anne-Marie MAURICE